

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Préfecture de Police communique :

Le samedi 20 avril 2019, plusieurs rassemblements et manifestations sont organisés par des personnes se revendiquant des « gilets jaunes » dans la Capitale, comme suit :

I – Événements Gilets Jaunes :

1 – De 10 heures 30 à 18 heures 00, à l'appel d'un particulier représentant le « mouvement des Gilets Jaunes », manifestation au départ de la Place du Bataillon du Pacifique selon l'itinéraire suivant :

Départ du cortège à 12 heures 30 :

Boulevard de Bercy – quai de la Rapée – boulevard de la Bastille – place de la Bastille – Boulevard Richard Lenoir – rue Oberkampf – boulevard de Belleville – place du Générale Ingold – rue du Faubourg du Temple.

La dispersion est prévue, vers 18 heures 00, place de la République.

2 – De 12 heures 00 à 18 heures 00, à l'appel du Groupe « Gilets jaunes » signataires qui co-déclarent les manifs » et du mouvement des « Gilets jaunes », manifestation au départ de la Basilique Saint Denis à Saint Denis (93) selon l'itinéraire suivant :

Départ du cortège à 13 heures 00 et progression en demi-chaussée :

Seine Saint Denis : rue de la République – rue Gabriel Péri – place de la porte de Paris – avenue du Président Wilson – voie de retournement – avenue du Président Wilson – bretelle de sortie avenue du Général de Gaulle – quai Adrien Agnès – quai Lucien Lefranc – avenue Victor Hugo.

Paris : avenue de la porte d'Aubervilliers – rue d'Aubervilliers – rue de Crimée – avenue de Flandre – boulevard de la Villette – place de Stalingrad (pause) – quai de Valmy – boulevard Jules Ferry – Boulevard Richard Lenoir – place de la Bastille – boulevard Bourdon – pont Morland – quai de la Rapée – place Mazas – pont d'Austerlitz – place Valhubert – quai Saint Bernard.

La dispersion est prévue, vers 18 heures 00, à l'intersection du quai Saint Bernard et du pont de Sully à Paris 5^{ème}.

3 – De 14 heures 00 à 18 heures 00, rassemblement sur la place de la République à l'appel du « Conseil National de la Résistance des Gilets Jaunes » et de « l'Association Mouvement Citoyen des Gilets Jaunes ».

4 – De 18 heures 00 à 22 heures 00, rassemblement sur la place de la République à l'appel de « l'Association Mouvement Citoyen des Gilets Jaunes ».

II – LES RESTRICTIONS : Conformément à l'arrêté préfectoral N° 2019 – 00372 du 18 avril 2019

1 – Zone interdite de manifester le samedi 20 avril 2019

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans le périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Avenue Matignon ;
- Rue de Penthièvre, dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine ;
- Rue Roquépine ;
- Rue d'Anjou, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré ;
- Rue de la Ville l'Evêque, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou ;
- Rue Boissy d'Anglas ;
- Rue Royale ;
- Place de la Concorde, dans sa totalité ;
- Cours la Reine, dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue Franklin Delano Roosevelt, dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le Rond-point des Champs-Élysées ;
- Rond-point des Champs-Élysées;
- Pont de la Concorde ;
- Quai d'Orsay, dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et le boulevard Saint Germain;
- Rue Robert Esnault Pelterie
- Rue de l'Université, dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault Pelterie et la place du Palais Bourbon;
- Place du Palais Bourbon
- Place Edouard Herriot
- Rue Aristide Briand

La circulation est également interdite dans un périmètre comprenant Notre-Dame de Paris et délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :

- Boulevard du Palais
- Quai de la Corse
- Quai aux Fleurs
- Quai de l'Archevêché
- Pont de l'Archevêché
- Quai de la Tournelle
- Quai de Montebello
- Petit Pont – Cardinal Listiger
- Quai du Marché Neuf
- Boulevard du Palais

2 – Zone interdite à la circulation le samedi 20 avril 2019, à partir de 06h00

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans le périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Avenue Matignon ;
- Rue de Penthièvre, dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine ;
- Rue Roquépine ;
- Rue d'Anjou, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré ;
- Rue de la Ville l'Evêque, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou ;
- Rue Boissy d'Anglas ;
- Rue Royale ;
- Place de la Concorde, dans sa totalité ;
- Pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay ;
- Cours la Reine, dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue Winston Churchill
- Avenue de Selves
- Avenue du Général Eisenhower jusqu'à l'avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue des Champs Elysées, en direction du rond point des Champs Elysées ;
- Rond-point des Champs-Elysées, aux accès des avenues des Champs Elysées et Matignon.

3 – Zones susceptibles d'être interdites à la circulation le samedi 20 avril 2019, dès que les circonstances l'exigent

En complément des restrictions aux paragraphes 1 et 2, la circulation des véhicules à moteur est susceptible d'être interdite dans le périmètre délimité par les voies suivantes, non incluses :

Au nord de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu,

Au sud de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1er

Secteur Hôtel de Matignon

Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.

Par voie de conséquence, la Préfecture de Police conseille aux automobilistes de contourner très largement les zones concernées.